

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
Le trois décembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Maire.

Présents : BESTAZZONI Rodolphe, BRUN Stéphane, PORTIER Jacqueline - Adjoint
BELLEUT Jean-Jacques, NEMOZ Michel, THEURIER Norbert

Excusés : POIRAUD Séverine donne pouvoir à M. GARCIA Stéphane
GAUGRY Stéphane, PABIOT Virginie, ROULET Delphine

Absent : LOISEAU Rémi

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline PORTIER

- Monsieur le Maire revient sur les comptes rendus des 2 dernières réunions de conseil du 23 septembre et 15 octobre.
Aucune personne ne manifestant d'objection, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 37/2019 : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Agnès LEJAY.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 38/2019: Plan de financement de l'Aire de jeux – Subvention Bourges Plus

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une aire de jeux et propose de solliciter une subvention auprès du Fonds de Concours 2018-2020 de la Communauté d'Agglomération de Bourges selon le plan de financement suivant :

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--------------------------|------------|-----------------|-------------|
| Aire de jeux + matériaux | 33 463.16€ | Bourges Plus | 16 731.58€ |
| | | Autofinancement | 16 731.58 € |
| total | 33 453.16€ | Total | 33 463.16€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de mettre ce dossier à la subvention et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 39/2019 : Bail de location de la chasse "les Chaumes Blanches"

Vu l'adjudication de la Chasse des Chaumes Blanches en date du 10 septembre 2019

Vu la délibération 27/2019 validant l'adjudication au profit de M. France MARTIN pour la période du 10 septembre 2019 au 31 mars 2020,

Vu le courrier de refus du nouveau bail par M. France MARTIN

Vu la demande de Madame Marie BRABANT demeurant sur la commune de louer la chasse des Chaumes Blanches

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer la chasse à Madame BRABANT Marie pour la période de Novembre 2019 à mars 2020 pour la somme de 400€

Un bail sera établi en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte par **7 voix POUR et 1 voix CONTRE** cette location aux termes exposés.

DELIBERATION 40/2019 : Décision Modificatives budgétaires

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

| | | |
|-------|---------------------|-----------|
| 022 | Dépenses imprévues | - 10 000€ |
| 6226 | Honoraires | + 1300€ |
| 6247 | Transports | + 4 500€ |
| 6232 | Fêtes et cérémonies | + 2 000€ |
| 60612 | EDF | + 2 200€ |

Section d'investissement

| | | |
|------|-------------|----------|
| 2132 | Acquisition | - 8 000€ |
| 2313 | Travaux | + 8 000€ |

VOTE A L'UNANIMITE

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire remercie les habitants qui se sont déplacés pour le réunion publique du vendredi 22 novembre.
- Monsieur le Maire remercie également les bénévoles du TRAIL, les employés municipaux pour leur dévouement ainsi que tous les partenaires.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été reçu à l'Elysée par Monsieur Emmanuel MACRON.
- Quelques dates à retenir :
 - Repas du CCAS le samedi 7 décembre
 - Réveillon de la Saint Sylvestre au Centre Socio Culturel
 - Vœux du Maire le samedi 11 janvier à 18h30

Compte rendu affiché le 17 décembre et rendu exécutoire.

Le Secrétaire,



Le Maire,



The seal of the Municipality of Saint-Julien is circular, featuring a central figure and the text "MAIRIE DE SAINT-JULIEN" around the perimeter.